

REUNION DU 05 AOUT 2019

Présidence : Mr Jean BAUCOU Maire

Présents : Mme LOPEZ, Mr PUHARRÉ Adjoint

Mrs SALAMITOU, MAHIEU,

Mme MACHICOTE, VIELLEROBE, MORET

Absent :

Excusés : Mr LESAQUE, Mme BERNARD donne pouvoir à Mr BAUCOU, Mr GABASTOU donne pouvoir à Mr MAHIEU

Secrétaire : P. VIELLEROBE

Convocation : 29/07/2019

1 : N° 01-08-2019 : HABILITATION ELECTRIQUE AGENT COMMUNAL :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'Attestation de Formation d'Habilitation Electrique de l'AFPA établie pour un agent communal. Après un stage auprès de l'AFPA, l'organisme a attribué l'habilitation électrique B1, B2, BR, et BC.

Après mise aux voix, le conseil municipal,

- ACCEPTE cette habilitation
- CHARGE le maire de notifier la décision à l'agent.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

2 : N° 02-08-2019 : PANNEAU DIGITAL INFORMATION :

Suite à la délibération n°07-06-2019, et aux informations recueillies depuis, le Conseil Municipal analyse le positionnement du panneau digital d'information.

Ce panneau permettra de faciliter la communication autour du patrimoine de Navarrenx et de l'Arsenal de la Ville.

Le conseil municipal,

- DECIDE l'acquisition d'un panneau monochrome simple face de 1.84m de surface d'affichage.
- AUTORISE monsieur le Maire à procéder à l'achat

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : N° 03-08-2019 : DEMANDE DE PARTICIPATION ASSOCIATION LIBRE COURS :

L'association Libre Cours sollicite un renouvellement d'animation, et d'atelier d'arts plastiques au sein de l'école publique de Navarrenx.

Il est à rappeler que ces ateliers ont rencontrés un vif intérêt avec une fréquence de 12 à 14 enfants tous les vendredis.

Compte tenu du bon écho de cette animation, le conseil

- DECIDE de renouveler la convention d'animation pour l'année scolaire 2019-2020 avec l'association Libre Cours
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4 : N°04-08-2019 : DEMANDE PAROISSE ST FRANCOIS XAVIER :

La Paroisse St François Xavier et le comité d'Accueil de St Jacques, sollicite une dotation communale, pour le pot de l'amitié. Ces réceptions sont qualifiées d'accueil atypique sur Navarrenx et quasi unique pour les pèlerins de St-jacques

Le Conseil municipal

- DECIDE de renouveler la Dotation de 550 € pour la participation à l'achat de boisson servies aux pots de l'amitié.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

5 : N° 05-08-2019 : DEMANDE PIERRE LYRIQUE :

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1000 € dans le cadre des animations organisées pour les 20 ans de l'association, pour un budget de fonctionnement de 99 600 €.

Après analyse, le Conseil Municipal

- ACCEPTE la proposition de financement de 1000 € au profit de l'association Pierre Lyrique
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

6 : N° 06-08-2019 : TRAVAUX ECOLE AVANT RENTREE SCOLAIRE :

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'amélioration nécessaire au niveau de l'école primaire et maternelle.

Une grande majorité des travaux seront réalisés en régie.

Le conseil municipal,

- DECIDE de solliciter les services de l'APGL pour une étude de changement des menuiseries des classes, afin d'en améliorer l'isolation.
- CHARGE monsieur le Maire de solliciter l'APGL

Cette décision est Acceptée à l'unanimité.

7 : N° 07-08-2019 : EMPLOI SAISONNIER (VOIERIE ENTRETIEN) :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dû à la période estivale
- Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal

- DECIDE la création à compter du 08 Aout 2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois et 10 jours allant du 08 aout 2019 au 18 Octobre 2019 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

- PRECISE que Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

8: DIVERS: N°08-08-2019 ADHESION GEO 64 :

L'Agence Publique de Gestion Locale propose une plateforme SIG (système d'information Géographique) web, c'est-à-dire accessible par internet, intitulée Géo 64, mettant à disposition des collectivités un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes...), de fonctionnalités et de modules métier (par exemple la gestion des cimetières, le plan d'adressage des voies, la des gestions des réseaux humides...)

Le maire indique qu'une participation supplémentaire correspondante serait appelée par l'agence selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité, le maire propose au conseil municipal d'utiliser ce nouvel outil.

Après avoir entendu les explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE de s'abonner à Géo64 selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention du service informatique de l'APGL

